

Compte rendu du Comité Directeur Fédéral

Saint-Quentin-en-Yvelines, 5-6 novembre 2011

Le Comité Directeur approuve le PV du Comité Directeur des 18-19 juin 2011, par 22 voix pour et 3 abstentions.

Sont réunis 26 membres, élus présents ou représentés.

Bruno Jaouen est absent excusé, non représenté.

1. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU FEDERAL

Henri Carvallo propose un échange de poste entre Christian Cureau et Jean Boggio, le premier devenant trésorier, le second trésorier-adjoint.

Le Comité Directeur approuve cette modification à l'unanimité.

2. PRESENTATION DES CANDIDATURES A L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES 2013

Le rapport présenté par Laurent Vérat fait état des candidatures des villes d'Aix-les-Bains, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Hyères.

Les représentants de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dont le maire, étaient physiquement présents ; ils ont été conviés à exposer le contenu de leur projet.

Hors la présence des intéressés, le Comité Directeur choisit à l'unanimité la candidature de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en se félicitant de la qualité de leur présentation.

3. PRESENTATION DES CANDIDATURES A L'ORGANISATION DU TOP 12 – 2012

Le rapport présenté par Jordi Lopez fait état des candidatures présentées par les villes de Belfort et de Deauville.

Le Comité Directeur valide par 16 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions, la candidature présentée par Belfort.

4. ORGANISATION DES COMPETITIONS FEDERALES 2011-2012

Joanna Pomian précise que la finale des collèges aura lieu à Montrevel-en-Bresse les 22-23-24 juin, et la finale des écoles et des lycées à Hyères.

Jordi Lopez précise que, à la demande de la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU), il convient de se prononcer sur l'obligation de prendre une licence FFSU pour participer au Championnat de France Universitaire, dont l'édition 2012 aura lieu les 31 mars et 1^{er} avril à Bugeat.

Le Comité Directeur approuve par 9 voix pour, 4 voix contre et 11 abstentions.

Jocelyne Wolfangel prend la parole pour évoquer le rétablissement du National féminin à 12 joueuses au vu de l'homogénéisation du niveau des meilleures joueuses françaises, et de la suppression actée de l'Accession féminine.

Le Président donne la parole à Anne Muller et Aurélie Dacalor, anciennes participantes, afin de connaître leur position. Elles confirment qu'un tel format permettrait aux joueuses de niveau proche de retrouver leur place dans cette compétition, ce qui présenterait un plus grand intérêt à tous points de vue. Ce point sera englobé dans la discussion ultérieure sur la pertinence d'une réforme du championnat de France à compter de 2013.

5. BILAN DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2011 A CAEN

Henri Carvallo est satisfait d'une fréquentation en hausse, de la qualité des espaces de jeu, du succès des analyses de parties de Nationaux proposées par Pavel Tregubov dans le cadre du « Chess Café ».

Il déplore en revanche les quelques incidents inédits qui l'ont amené à traiter avec les services de police à plusieurs reprises au cours de ce championnat.

6. RETOUR SUR LA VISITE DE KASPAROV

Laurent Vérat expose au Comité Directeur le déroulement des manifestations liées à la venue de Garry Kasparov à Clichy comme ayant remporté un franc succès. Les membres du Comité Directeur se réjouissent de l'impact médiatique en faveur des Echecs qu'a généré sa venue, non seulement sur les institutions de tutelle, mais également dans la perspective du développement du jeu d'Echecs à l'école.

7. CHALLENGE BLITZ BNP PARIBAS – FFE

Joanna Pomian fait état des premiers chiffres révélant un taux de participation satisfaisant aux tournois organisés par les Clubs engagés. Elle regrette qu'une plus large communication sur le sujet n'ait pas été mise en place par les Présidents de Ligue.

Elle présente au Comité Directeur le nouveau site dédié au Challenge Blitz BNP Paribas-FFE (<http://blitz.ffehecs.org>), créé en collaboration avec Jacques Bouthier.

Les membres du Comité Directeur plébiscitent la qualité de sa conception, BNP Paribas ayant par ailleurs déjà avalisé son contenu et sa mise en service effective.

Il est enfin évoqué la possibilité d'organiser la finale du Challenge en juin 2012 dans les locaux du nouveau siège fédéral.

8. COMPTE RENDU DU CONGRES DE LA FIDE A CRACOVIE

Joanna Pomian rend compte des orientations générales envisagées par la FIDE, et précise que le prochain Congrès, de la plus haute importance, se déroulera en 2012 à Istanbul. Il ressort du rapport établi que la FIDE entreprend des réformes statutaires et disciplinaires, envisageant notamment de voter la nature de sanctions plus appropriées au titre des nouvelles infractions constatées (déplafonnement des sanctions à 3 ans), qu'elle entend établir l'interdiction de faire nulle par consentement mutuel, et qu'elle proposera de voter la réduction des cadences de jeu...

9. VOTE SPECIAL SUR LA REMUNERATION DE DIRIGEANT(S)

Le Président expose qu'en l'état actuel des dispositions légales et statutaires en vigueur, cette question se révèle sans objet, qu'il conviendra en conséquence d'y revenir ultérieurement.

10. POINT FINANCIER SUR L'EXERCICE EN COURS

Laurent Vérat présente son rapport sur l'état des finances de la Fédération en comparaison avec l'exercice précédent. Il fait état de la récente réunion de travail avec l'expert-comptable et le Commissaire aux Comptes de la FFE.

Il explique que les dépenses exceptionnelles induites par l'organisation du Championnat d'Europe d'Aix-les-Bains, de la Mitropa Cup, ainsi que les procédures judiciaires en cours, devraient placer la Fédération dans une situation financière faiblement déficitaire au titre de l'exercice 2011, selon des projections dont la valeur n'est qu'indicative.

11. POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU NOUVEAU SIEGE FEDERAL

Laurent Vérat présente au Comité Directeur les plans des locaux en réaménagement du complexe de la Commanderie des Templiers à Elancourt, au sein duquel 393 m² sont réservés pour la FFE. Il indique avoir fait 2 visites de chantier, et avoir constaté que les travaux extérieurs sont finis. Il précise que le terme des travaux, initialement prévu en mai 2012, devrait se situer en mars 2012 au plus tard.

12. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012.

Sur la base du rapport financier qu'il a présenté (cf. point 10), Laurent Vérat laisse le Comité Directeur débattre des prochaines orientations budgétaires pour l'exercice 2012.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité le principe visant à augmenter la dotation financière des postes directement liés au développement de l'activité (scolaires et formation notamment).

En conséquence, le Comité Directeur vote également, par 22 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, un rééquilibrage budgétaire des postes de compétitions vers le secteur du développement.

13. DISCUSSION SUR LA REFORME DES CHAMPIONNATS DE FRANCE ADULTES

Henri Carvallo donne la parole à Léo Battesti, qui présente les orientations à envisager pour privilégier la combativité et le spectacle dès les prochains championnats de France.

Le Comité Directeur est appelé à se prononcer sur la réglementation des nules par consentement mutuel, tenant compte des projets de l'ECU et de la FIDE à cet égard.

Les membres du Comité Directeur font tour à tour part du regret qu'ils ont, au même titre que les passionnés du jeu, de voir les parties disputées dans le National s'écourter chaque fois un peu plus (nules « de salon »), et ce en dépit des conditions offertes aux joueurs et censées favoriser leur combativité.

En conséquence, il est soumis au vote du Comité Directeur la conservation du système actuel, ou l'introduction de la règle d'interdiction des parties nules par consentement mutuel, suivant les impulsions de l'ECU et de la FIDE.

Par 24 voix pour, et 1 abstention, il est décidé de légiférer sur les modalités de limitation des parties nules par consentement mutuel.

Le Comité Directeur est en second lieu invité à se prononcer sur le champ d'application de ce principe :

- Quant à l'appliquer à compter d'un certain nombre de coups ou tout au long des parties, le Comité Directeur vote par 14 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions, que la règle soit appliquée tout au long des parties.
- Quant à l'appliquer aux seules parties « notées » ou à l'ensemble des cadences de jeu, le Comité Directeur vote par 12 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions, que la règle soit appliquée aux seules parties notées.
- Quant à l'appliquer aux seuls championnats de France adultes, ou aux championnats de France jeunes et adultes, le Comité Directeur vote par 18 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, que la règle soit appliquée aux championnats de France jeunes et adultes.
- Quant à l'appliquer aux seules compétitions individuelles ou l'étendre aux compétitions par équipes, le Comité Directeur vote par 17 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions, de l'appliquer uniquement aux compétitions individuelles.

Le Comité Directeur vote enfin, par 23 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le principe selon lequel ne seront sélectionnables en équipe de France que les joueurs ayant participé au championnat de France qui précède la compétition internationale par équipes concernée.

14. TOURNOIS FERMES ET VICTOIRE A 3 POINTS

Compte tenu de la multitude de parties nulles que les joueurs, notamment de haut niveau, ont tendance à s'accorder, Jean Peyrin, Directeur des compétitions du Championnat de France, expose la possibilité de réglementer en faveur de la victoire à 3 points dans le cadre des tournois fermés du Championnat de France adultes, et invite le Comité Directeur à se prononcer sur cette proposition.

Par 18 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, le Comité Directeur vote l'adoption de la victoire à 3 points.

15. PROLONGEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE

Jérôme Maufas revient sur l'apport notable de la venue de Kasparov quant à la dynamique de développement des échecs à l'école, et fait part au Comité Directeur de l'implication du Ministère de l'Education Nationale dans le suivi des actions liées à la Convention en cours.

16. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'HOMOLOGATION

Henri Carvallo indique qu'en conséquence de la démission de Sylvain Rivier de la Commission d'Homologation, il convient de le remplacer par un nouveau membre, conformément à l'article 7.5.1 du Règlement Intérieur fédéral.

Le Président soumet au vote du Comité Directeur la nomination de M. Andreas Van Elst, candidat, pour le remplacer, ce que le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

17. REMANIEMENT DES COMMISSIONS DISCIPLINAIRES

Le rapport présenté par Aurélie Dacalor rappelle au Comité Directeur les dispositions légales en vigueur quant à la composition et au déroulement des instances disciplinaires. Il est précisé que, compte tenu de la judiciarisation croissante des conflits, il est convenable de renforcer les commissions disciplinaires par l'intégration de nouveaux membres, juristes de formation, afin de traiter l'ensemble des procédures dans les meilleures conditions pour tous.

Il est en premier lieu soumis au vote du Comité Directeur la désignation de Joël Gautier, avocat pénaliste des affaires, en tant que membre titulaire de la CADE, en remplacement de Jean Peyrin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est en second lieu soumis au vote du Comité Directeur la désignation de Jeremiasz Konopka (Juriste-Affaires) et Rémi Helfer (Juriste-Contentieux), en tant que membres titulaires, en remplacement d'Olivier Corbet et Wilhem Damour, démissionnaires, ainsi que de Nino Maisuradze en tant que suppléante, de la Commission Fédérale de Discipline.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Il est enfin soumis au vote du Comité Directeur la désignation d'Adeline Chaumont (Inspectrice des Finances Publiques), en tant que membre titulaire de la Commission d'Appel, en remplacement d'Anne Muller, devenant suppléante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

18. VOTE RELATIF A UNE DEMANDE DE DEROGATION AU DECOUPAGE ADMINISTRATIF

Aurélie Dacalor expose la requête déposée près le Tribunal Administratif de Lyon par le Cercle d'Echecs du Roannais contre le Comité Loire Echecs, au motif d'une infraction au découpage administratif établi par l'autorité de tutelle et constituée par le Club d'Aurec-sur-Loire.

Sur la base du rapport établi, le Comité Directeur est appelé à se prononcer sur la possibilité de laisser aboutir la procédure en cours ou de requérir du Ministère des Sports la validation a posteriori de cette situation qui, de fait, existe depuis des années.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité la demande de dérogation auprès du Ministère des Sports.

19. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Aurélié Dacalor indique au Comité Directeur qu'à raison d'une loi promulguée le 29 juillet 2011 et des exigences ministérielles liées aux modes de scrutin, il convient de remettre en conformité les statuts, règlement intérieur et règlement disciplinaire fédéraux.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le contenu des modifications proposées.

Il est soumis au vote du Comité Directeur la proposition de convoquer l'assemblée générale extraordinaire au mois de janvier, et en cas de défaut de quorum, de la reconvoquer soit courant février, soit en marge de l'AG ordinaire en mars.

Par 19 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, le Comité Directeur entérine la réunion desdites assemblées successivement fin janvier et mi-février.

20. AFFAIRES EN COURS

Laurent Vérat commence par informer le Comité Directeur de l'état des procédures relatives à l'affaire de « tricherie organisée », et des suites des incidents survenus lors des championnats de France à Caen.

Aurélié Dacalor poursuit en indiquant aux membres du Comité Directeur que l'ensemble des procédures initiées par M. Perrusset feront l'objet d'un rendez-vous imminent avec le conseil de la Fédération, afin de déterminer les suites qu'il convient de donner.

21. VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA DNA

Gérard Hernandez dresse l'état des lieux concernant l'arbitrage national, et évoque les modifications à envisager pour l'avenir.

Il soumet au vote du Comité Directeur des ajustements motivés par les membres de la DNA.

Le Règlement Intérieur de la DNA comportant les modifications est adopté à l'unanimité par le Comité Directeur.

22. NOMINATION D'UN MEDiateur

Henri Carvallo propose au Comité Directeur la nomination de M. Kennisthon Pousse, candidat, en tant que médiateur fédéral.

A l'unanimité, le Comité Directeur nomme M. Kennisthon Pousse médiateur fédéral.

Le Président de la FFE,

Henri CARVALLO

